



Liaison au bien-être 2021-2022

Lisa Castelein – Conseillère en sécurité sociale – centre d’avis et de connaissance Sécurité sociale

*Suite à la grève nationale et à la journée d’action du 29 mars, le gouvernement a satisfait à l’une des principales revendications des organisations syndicales. **Les négociations sur l’enveloppe bien être ont été dissociées des négociations salariales.** Le gouvernement dispose donc d’un avis positif commun des interlocuteurs sociaux sur sa proposition d’affectation de l’enveloppe. Les interlocuteurs sociaux étaient déjà pratiquement parvenus à un accord sur une partie de l’affectation en janvier, et la proposition du gouvernement y reste fidèle. Concernant les pensions et les allocations chômage, le gouvernement revient à la répartition de l’accord social 2019-2020.*

***Le budget de plus de 700 millions d’euros destiné à maintenir durablement les prestations les plus faibles** aurait dû être affecté depuis septembre 2020. Mais les employeurs ont refusé de conclure un accord sur ce point tant qu’il n’y avait pas d’accord sur les salaires. Les pensionnés, les malades, les invalides et les chômeurs auraient alors été utilisés comme monnaie d’échange dans une discussion qui portait sur les travailleuses et travailleurs actifs. Cette pratique est aujourd’hui, heureusement, révolue. Il est regrettable que cela ait dû prendre autant de temps, mais il est positif qu’il y existe désormais un accord. En effet, de nombreux citoyens et citoyennes bénéficieront incontestablement de cette augmentation qui s’ajoute à l’indexation.*

1. Pensions

Pensions	date d’entrée en vigueur
Pensions minimum +2%	01-07-21
Droit minimum par année de carrière +2%	01-01-22
Plafond droit minimum par année de carrière +2%	01-01-22
Plafond de calcul +2%	01-01-22
Pensions ayant pris cours en 2016 +2% (exclusion des minima)	01-07-21
Pensions ayant pris cours en 2017 + 2% (exclusion des minima)	01-01-22
Pensions (à l’exclusion des minima) ayant pris cours avant 2006 (+1,2%)	01-07-21
Pécule de vacances +3,8%	01-05-21
Pécule de vacances +2,7% (en supplément du pourcentage accordé en 2021)	01-05-22

2. Indemnités d'incapacité de travail

AMI	date d'entrée en vigueur
Minima travailleurs réguliers	
Chefs de ménage +2,5%	01-07-21
Autres catégories +2%	01-07-21
Minima travailleurs irréguliers +2%	01-07-21
Plafond nouveaux entrants +1,1%	01-01-22
Allocations ayant pris cours en 2016 (à l'exclusion des minimas) +2%	01-07-21
Allocations ayant pris cours en 2017 (à l'exclusion des minimas) + 2%	01-01-22
Allocations ayant pris cours avant 2006 (à l'exclusion des minimas) +0,95%	01-07-21
Prime de rattrapage	
En 2021 augmentation charge de famille : +80 euros et sans charge de famille : +30 euros	01-05-21
En 2022 augmentation sans charge de famille : +10 euros	01-05-22
Aide de tiers +0,5%	01-07-21
Augmentation minima anticipés pour les personnes avec charge de famille :	
- pour les travailleurs réguliers : augmentation au niveau des travailleurs réguliers avec charge de famille après 6 mois;	01-07-21
- pour les travailleurs irréguliers : augmentation au niveau des travailleurs irréguliers avec charge de famille après 6 mois.	
Mineurs : pension invalidité +2,5%	01-07-21

3. Chômage

Chômage	date d'entrée en vigueur
Augmentation minima et forfaits	
Chômage complet	
- chefs de famille et cohabitants privilégiés +3,5%	01-07-21
- isolés +2,4112%	01-07-21
- Cohabitants, à l'exclusion des cohabitants privilégiés +2%	01-07-21
- Catégorie résiduelle (y compris aidants proches) +2,4112%	01-07-21
Chômage temporaire +3,5%	01-07-21
Chômeurs avec complément d'entreprise	
- Chefs de famille +3,5%	01-07-21
- isolés +2,4112%	01-07-21
- cohabitants +2%	01-07-21
Vacances jeunes (forfait) +2,4112%	01-07-21
Vacances senior (forfait) +2,4112%	01-07-21
Accueillants d'enfants (forfait) +2,4112%	01-07-21
Allocations d'insertion	
- chefs de famille et cohabitants privilégiés +3,5%	01-07-21
- isolés +2,4112%	01-07-21
- cohabitants +2%	01-07-21
Congés thématiques (public et privé)	
Allocation du congé parental 1/10e pour les familles monoparentales : relever le montant jusqu'à la moitié du congé 1/5e	01-07-21
Allocation des parents isolés qui s'occupent de leur(s) enfant(s) +2,4%	01-07-21
Crédit-temps	
Crédit-temps 1/5e pour les parents isolés qui s'occupent de leur(s) enfant(s) +2,4%	01-07-21
Augmentations plafonds (nouveaux entrants et cas existants)	
Chômage complet +1,1%	01-07-21
RCC +1%	01-07-21
Chômage temporaire+1,1%	01-07-21
Vacances jeunes et seniors +1,1%	01-07-21

4. Accidents du travail et maladies professionnelles

Risques professionnels	date d'entrée en vigueur
Accidents du travail	
Minima et forfaits +2%	01-07-21
Plafonds pour les nouveaux cas +1,1%	01-01-22
Allocations ayant pris cours en 2016 (à l'exclusion des minimas) +2%	01-07-21
Allocations ayant pris cours en 2017 (à l'exclusion des minimas) +2%	01-01-22
Allocations ayant pris cours avant 2006 +0,95%	01-07-21
50% diminution du fossé existant cotisations ONSS après pension (de 5,34% à 4,45%)	01-07-21
Maladies professionnelles	
Minima et forfaits +2%	01-07-21
Plafonds pour les nouveaux cas +1,1%	01-01-22
Allocations ayant pris cours en 2016 (à l'exclusion des minimas) +2%	01-07-21
Allocations ayant pris cours en 2017 (à l'exclusion des minimas) +2%	01-01-22
Allocations ayant pris cours avant 2006 +0,95%	01-07-21
50% diminution du fossé existant cotisations ONSS après pension (de 5,34% à 4,45%)	01-07-21

5. L'assistance sociale

	date d'entrée en vigueur
Revenu d'intégration et équivalent du revenu d'intégration +2%	01-07-21
ARR +2%	01-07-21
GRAPPA et RGPA +2%	01-07-21